

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 07 AVRIL 2022 A 20H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, ANDRE-GILLES CHATAGNAT**

---

**Présents :** CHATAGNAT André-Gilles, FOEX Romain, HONCZARUK Gérald, MANTILLERI Eric, SUBLET Gaéтан, JACCAZ Yan, MERY Luc, PUZEL Jérémy, MERLET Noémie, CHAUMONTET Denis, BLANDIN Aurélie

**Excusés :** /

Mme MERLET Noémie a été désignée secrétaire.

**Ordre du jour :**

- **Affectation des résultats 2021 budgets principal et eau**
- **Vote du budget primitif du budget principal 2022**
- **Vote du budget primitif du budget eau 2022**
- **Décision modificative budget principal**
- **Vote des taxes locales 2022**
- **Subventions**
- **Demande consultation organismes bancaires pour prêts budget principal et budget eau**
- **Validation divers devis investissement au budget principal 2022**
- **Urbanisme**
- **Intercommunalité**
- **Divers**

\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance.

20h20, arrivée de Mr Monsieur SUBLET Gaéтан

Le compte-rendu du 03 mars 2022 est validé à l'unanimité.

**1. Affectation du résultat M14 et M49**

**Budget Principal :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat budgétaire de **2021** comme suit :

**Investissement :**

Article 001-ONA

Déficit d'investissement antérieur reporté 174 963.93 €

Report au 1068-ONA 174 963.93 €

Report au 1068-ONA 230 518.83 €

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- **Accepte l'affectation de résultat à l'unanimité**  
( 11 voix POUR – 0 voix CONTRE - 0 voix ABST)

**Budget Eau :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat budgétaire de **2021** comme suit :

**Investissement :**

Article 001-ONA

Déficit d'investissement antérieur reporté 41 777.30 €

Report au 1068-ONA 41 777.30 €

Report au 1068-ONA 60 753.96 €

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- **Accepte l'affectation de résultat à l'unanimité.**  
(11 voix POUR – 0 voix CONTRE - 0 voix ABST)

**2. Vote du Budget Primitif 2022 pour Budget principal**

Monsieur Jérémie PUZEL, conseiller municipal en charge des finances, présente le Budget Primitif 2022 sur le Budget principal :

***Pour la section fonctionnement***

Dépenses 724 438.00 €

Recettes 724 438.00 €

***Pour la section investissement***

Dépenses 775 316.03 €

Recettes 775 316.03 €

001 Déficit d'investissement 174 963.93 €

1068 Autres réserves 405 482.76 €

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, passe au vote**

**Accepte** le budget primitif 2022 du Budget principal par 11 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

**3. Vote du Budget Primitif 2022 pour Budget eau**

Monsieur Romain Foex, Maire-Adjoint en charge de l'eau présente le Budget Primitif eau 2022 :

***Pour la section fonctionnement***

Dépenses	100 213.63 €
Recettes	100 213.63 €

***Pour la section investissement***

Dépenses	652 945.84 €
Recettes	652 945.84 €
001 Déficit antérieur reporté	41 777.30 €
1068 Autres réserves	102 531.26 €

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, passe au vote**

**Accepte** le budget primitif 2022 du Budget eau par 11 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

**4. Décision modificative budget principal**

Dossier ajourné à la prochaine séance.

**5. Vote des taxes locales**

Monsieur Le Maire fait lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Sur proposition de Monsieur Le Maire de ne pas augmenter les taxes locales, le conseil municipal décide par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention de voter le taux des taxes directes locales de la commune en 2022, comme suit :

- Taxe foncière (bâti) 25.87 %
- Taxe foncière (non bâti) 65.30 %

## **6. Subventions**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention aux associations suivantes :

Resto du Cœur - Pringy	150 €
La Banque alimentaire	150 €
Sourire en cœur	150 €
Graines d'amis	150 €
Protection civile -Antenne de Frangy	150 €
SEPas Impossible	150 €
La Team	150 €
Foyer socio-éducatif Val des Usses	130 € (26 élèves x 5 €)
Fédération sportive Val des Usses	210 € (7 enfants x 30 €)
Comité des Fêtes de Chaumont	500 €
<small>(Mr SUBLET Gaétan et Mme MERLET Noémie sortent de la salle)</small>	

et charge Monsieur Le Maire à procéder à ces dépenses.

### **Soutien financier avec la population Ukrainienne**

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Chaumont (Haute-Savoie 74270) tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La commune de Chaumont souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place. Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- héberger des familles de réfugiés en mettant en place tous les partenariats nécessaires (CCAS, notamment),
- collecter du matériel en mettant en place tous les partenariats nécessaire (CCAS, Préfecture, AMF, notamment).
- faire un don d'un montant à définir au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes chez dgfip.finances.gouv.fr) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1), une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce l'Ukraine à :
  - la Protection Civile,
  - Association Acted
  - La Croix Rouge, Médecins sans frontières etc....

Après avoir entendu ce rapport, l'Assemblée par 9 voix pour, 0 voix contre et 2 voix d'abstention décide :

- de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, par un don d'un montant de 500 € auprès de la Protection Civile.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## **7. Demande consultation organismes bancaires pour prêts budget principal et budget eau**

### BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que la commune, à la séance du 3 juin 2021, a validé l'acquisition de la parcelle n° B1247 uniquement dans sa partie classée en emplacement réservé n°4 dont la commune est bénéficiaire au PLUI du Val des Usses.

La négociation faite est d'une surface d'environ 7000 m2 pour la réalisation d'équipements publics et de voirie à hauteur de 28 € le m2.

Pour cela, Monsieur le Maire demande aux élus de pouvoir l'autoriser à consulter plusieurs organismes bancaires afin de financer cette acquisition.

**Après réflexion, Le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 0 contre et 0 voix d'abstention**

- accepte et donne tout pouvoir au Maire pour faire la consultation auprès d'organismes financiers afin de lancer le financement de la parcelle n°B1247.

## BUDGET EAU

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que dans le cadre des travaux du renforcement du réseau d'eau potable au hameau de Vovray, trois lots ont été désignés et les travaux ont commencé. Mr Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à recourir à l'emprunt nécessaire via une consultation en amont auprès d'organismes financiers.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

		EAU POTABLE	EAUX PLUVIALES
MOE		4 600.00 €	1 695.49 €
Contrôle technique		3 160.00 €	
CSPS		2 945.00 €	
Travaux	LOT 1	115 260.42 €	81 425.40 €
	LOT 2	221 000.00 €	
	LOT 3	88 527.00 €	
TOTAL		435 492.42 €	83 120.89 €
Subventions CG74 (1)		145 300.00 €	
Subventions AE (2)		105 000.00 €	
Total à déduire (1)+(2)		250 300.00 €	
<b>TOTAL PART COMMUNE</b>		<b>185 192.42 €</b>	<b>83 120.89 €</b>

### **Après réflexion, Le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 0 contre et 0 voix d'abstention**

- accepte et donne tout pouvoir au maire pour faire la consultation auprès d'organismes financiers.

## 8. Validation divers devis investissement au budget principal 2022

1-

Monsieur le Maire donne la parole à son adjointe chargée de la communication, Mme Noémie MERLET.

Mme Noémie MERLET demande aux élus de bien vouloir se positionner sur deux devis reçus pour les décorations de Noël futures sur la commune à savoir un devis pour une location sur 3 ans de deux décorations et un autre devis pour l'achat de diverses guirlandes.

La lecture des devis est faite :

- Devis location pour un renne (hauteur 2.2 m), une étoile relief (hauteur 1m) 931.68 € HT
- Devis achat de diverses guirlandes 1 098.99 € HT

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré avec 10 voix pour, 0 voix contre, 1 voix d'abstention,

- **ACCEPTE** le devis de location de la Sté DECOLUM pour deux décorations de Noël s'élevant à 931.68 € HT sur 3 ans,
- **ACCEPTE** le devis d'achat de diverses guirlandes pour 1 098.99 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces deux devis.

2-

Monsieur le Maire informe les membres qu'un besoin de sécurisation pour l'accès aux ruines de Chaumont et à l'auberge communale est constaté.

Il détaille sur ces deux sites les éléments nécessaires pour en assurer la sécurité tels que la mise en place de barrières et de portails.

Le devis global s'élève à 5 870.00 € HT.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention,

- **ACCEPTE** le devis de la SERRURERIE DES USSES s'élevant à 5 870.00 € HT,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer celui-ci.

3-

Monsieur le Maire informe les membres qu'un remplacement de la lame à neige est inévitable pour l'hiver prochain étant donné l'état défectueux de celle existante.

La lecture du devis est faite pour une lame à neige de type triaxiale et le montant global s'élève à 21 360.00 € TTC dont 3 560.00 € récupérable au titre de la FCTVA.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 voix d'abstention,

- **ACCEPTE** le devis de la Sté SICOMETAL pour le remplacement de la lame à neige qui s'élève à 17 800 € HT,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer celui-ci.

4-

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée du positionnement de celle-ci en 2021 (délib n°21.09 du 11/02/2021) concernant la mission du Cabinet NICOT relative aux levées topographiques pour le projet concernant la création d'une déviation vers le ruisseau des Grands Champs au lieu-dit St-Jean afin de canaliser les eaux pluviales.

Monsieur le Maire présente en détail un complément d'honoraires du Cabinet NICOT pour ce projet s'élevant à un montant global de 2 100.00 € HT.

**Après réflexion, Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,**

- Valide le devis du Cabinet NICOT pour les honoraires complémentaires relatifs à l'étude de la création d'une déviation des eaux pluviales à St-Jean s'élevant à 2 100.00 € HT,
- Charge Monsieur Le Maire à signer le devis correspondant.

5-

Monsieur Romain FOEX, Adjoint, prend la parole et détaille le devis des Etablissements EUROVIA pour l'exécution de travaux à faire en vue d'une reprise des accotements sur la voirie communale à la sortie du village sur la route des roches :

1/ Sciage et préparation des accotements

2/ Fourniture et mise en œuvre de 8cm d'enrobé



Le devis global s'élève à 12 771.00 € HT.

**Après réflexion, Le Conseil Municipal avec 10 voix pour, 0 contre et 1 voix d'abstention**

- Valide le devis de EUROVIA pour la somme globale de 12 771.00 € HT,
- Charge Monsieur Le Maire de signer le devis correspondant.

## 9. Urbanisme

Mr MANTILLERI Eric, adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

### **PERMIS D'AMENAGER**

/

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

**PC07406521X0007 : Monsieur FABRE Nicolas et Madame DUCHENE Anaïs** pour construction d'une maison individuelle - route de St Julien – Vers Rosset 74270 CHAUMONT – **ACCORD du 05 avril 2022**

**PC07406521X0008 : Monsieur et Madame DAMASI Nicolas et Catherine** pour construction d'une maison individuelle - route de St Julien – Vers Rosset 74270 CHAUMONT – **ACCORD du 05 avril 2022**

**PC07406521X0009 : Monsieur KHAZIZOV Maxime et Madame KELLNER Alice** pour construction d'une maison individuelle - route de St Julien – Vers Rosset 74270 CHAUMONT – **ACCORD du 05 avril 2022**

**PC07406521X0010 : Monsieur LE MOAL Hervé** pour construction d'une maison individuelle - route de St Julien – Vers Rosset 74270 CHAUMONT – **ACCORD du 05 avril 2022**

**PC07406521X0011 : Monsieur MILLEFIORI Anthony et Madame RONZANI Charlotte** pour construction d'une maison individuelle - route de St Julien – Vers Rosset 74270 CHAUMONT – **ACCORD du 05 avril 2022**

**PC07406521X0012 : Monsieur OZBABANI Mickaël et Madame SCARINGELLA Sara** pour construction d'une maison individuelle - route de St Julien – Vers Rosset 74270 CHAUMONT – **ACCORD du 05 avril 2022**

**PC07406521X0013 : Monsieur NKOUNKOUMA Leonel et Madame BLAIRE Anaïs** pour construction d'une maison individuelle - route de St Julien – Vers Rosset 74270 CHAUMONT – **ACCORD du 05 avril 2022**

**PC07406522X0001 : Madame VALANCE Julie** pour construction d'une maison individuelle - route de St Julien – Vers Rosset 74270 CHAUMONT – **ACCORD du 05 avril 2022**

### **DECLARATIONS PREALABLES**

**DP 07406522X0004 : Madame BARBEY Sandy** pour modification façades au 81 route de Loblaz à CHAUMONT (74270) – **Accord avec prescriptions le 10 mars 2022**

### **10. Intercommunalité**

*Néant*

### **11. Divers**

#### **Lancement maîtrise-d 'œuvre pour consultation aménagement de la mairie**

Dans le cadre de ses projets lors de son nouveau mandat en 2020, Monsieur le Maire rappelle aux élus le projet d'aménagement des locaux de la mairie axé sur une réorganisation des bureaux et la création d'un espace de confidentialité pour les usagers.

Pour cela, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante son aval afin de pouvoir lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et d'obtenir un cahier des charges avant travaux.

Après délibération et vote à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation de maîtrise pour le projet d'aménagement des locaux de la mairie,

---

L'ordre du jour étant épuisé à 22h15 - Mr le Maire lève la séance.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : Jeudi 05 mai 2022 à 20h**

CHATAGNAT André-Gilles,

FOEX Romain,

HONCZARUK Gérald,

SUBLET Gaétan

MANTILLERI Eric,

PUZEL Jérémy

JACCAZ Yan

MERY Luc

BLANDIN Aurélie

CHAUMONTET Denis

MERLET Noémie